



Arrivée courrier le

05 AVR. 2022

GPSEA

Santeny, le 31 mars 2022

Monsieur le Président
 Grand Paris Sud Est Avenir
 14, rue Le Corbusier
 94046 CRETEIL CEDEX

Service Technique
 Affaire suivie par Sylvain LEMENAGER
 Tél. : 01.56.32.32.30
 Mail : dst@mairie-santeny.fr
 VB/PC/VT/2022
 LRAR n° 1A 189 956 1351 8
 Objet : Avis sur le Plan Local de Mobilité

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier réceptionné le 2 février 2022 nous demandant notre avis sous trois mois pour le Plan Local de Mobilité.

Par courrier du 28 octobre 2021 (copie ci-jointe) nous vous avons fait part de nos remarques.

Nous réitérons donc une des demandes qui n'a pas été prise en compte :

« Action 2 : sur la carte du plan vélo, pouvons nous ajouter les itinéraires du RER V afin de vérifier la cohérence.

De notre côté, au nord, passe le RER VE1 et au sud passe le RER VE2.

Afin de relier ces deux tracés, nous souhaiterions que soit ajouté l'itinéraire suivant sur les voies communales : rue du rocher (côté Domaine) → rue Gabriel Fauré → Forêt Notre dame. »

Espérant que celle-ci sera prise en considération,

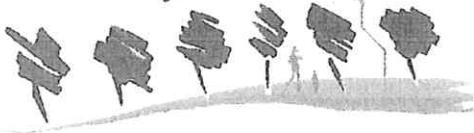
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Maire,
 Vincent BEDU



P.J. : courrier du 28.10.2021

Santeny



Santeny, le 28 octobre 2021

République
Française

Département
du
Val
de
Marne

Monsieur le Président
Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA)
Europarc
14 rue Le Corbusier
94046 CRETEIL CEDEX

Service urbanisme
Affaire suivie par Sylvain LEMENAGER
Tél. : 01.56.32.32.30
Mail : dst@mairie-santeny.fr
VB/FRN/VT/2021
Objet : Plan Local de Mobilité

Monsieur le Président,

Je fais suite à la présentation, le 21 octobre du Plan cité en objet.

A la lecture de la version d'octobre 2021 du plan, mes remarques sont les suivantes :

Mesures 3.1 :

Nous souhaitons que soit indiqué le prolongement de la ligne M dont le terminus s'effectue actuellement à Mandres les Roses, à quelques centaines de mètres de Santeny.
Cette ligne permettrait un rabattement vers la gare du RER D de Brunoy.

Cette demande a été formulée à plusieurs reprises sans succès

Action 2 :

Sur la carte du Plan Vélo, pouvons-nous ajouter les itinéraires du RER V afin d'en vérifier la cohérence.

De notre côté, au Nord, passe le RER VE1 et au Sud passe le RER VE2.

Afin de relier ces deux tracés, nous souhaiterions que soit ajouté l'itinéraire suivant sur les voies communales : rue du Rocher (côté Domaine) ➔ rue Gabriel Fauré ➔ Forêt de Notre Dame.

Mesures 3.2 :

Indiquer et rétablir la ligne TCSP marqué au SDRIF actuel et reliant Brie Comte Robert à la gare RER de Boissy St Léger.

Il serait judicieux d'associer à cette ligne la création de parc relais en amont et à des prix attractifs.

Enfin, la poursuite de la déviation de la RN19 entre Villevresnes et la Francilienne n'apparaît pas clairement.

Or, il s'agit d'un point important de la mobilité de ce secteur du Territoire ou la RN 19 est totalement saturée.

Espérant que ces observations retiendront votre attention,

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Maire,
Vincent BEDU



A handwritten signature in black ink, appearing to read "BEDU", is written over the circular seal.